

NATIONS UNIES

Assemblée  générale  
CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

Cinquième Commission  
35e séance  
tenue le  
mardi, 2 décembre 1977  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 35e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE  
BIENNAL 1998-1999 (suite)

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉGIME COMMUN DES NATIONS UNIES (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/52/SR.35  
10 décembre 1977  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

97-83370 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite)

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉGIME COMMUN DES NATIONS UNIES (suite) (A/32/30; A/C.5/52/22)

1. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport oral du Comité sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), dit que les recommandations de la Commission sont présentées directement à l'Assemblée générale pour examen et que le Comité consultatif se limite normalement à l'examen des incidences administratives et financières des décisions et recommandations de la Commission. Le montant total des incidences financières pour le régime commun est de 2 434 890 dollars par an. Le montant total des incidences financières pour le budget ordinaire de l'ONU est estimé à 795 480 dollars par an et s'élèverait à 1 471 800 dollars pour l'exercice biennal. Ce montant sera examiné par le Secrétaire général dans le cadre de la réévaluation des coûts du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, qui sera examinée avant la fin de la session ordinaire.
2. Si l'Assemblée générale accepte les recommandations de la Commission en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, les incidences financières seraient de l'ordre de 1,5 million de dollars. Toute augmentation des crédits demandés serait examinée dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur la réévaluation des coûts du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.
3. Le PRÉSIDENT dit que les recommandations du Comité consultatif concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations de la CFPI seront examinées au cours de consultations informelles.
4. Il appelle l'attention de la Commission sur le point 160 qui lui a été attribué (A/C.5/52/1/Add.2) et qui est intitulé «Admission de l'Autorité internationale des fonds marins à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies» ainsi que sur une lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.5/52/27) dans laquelle il prie la Cinquième Commission d'examiner en priorité, dès réception du rapport du Comité consultatif, la question des incidences financières et budgétaires (figurant dans le document A/52/303) des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de réforme (A/51/950).
5. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le rapport du Comité consultatif sera disponible à la fin de la semaine.
6. Le PRÉSIDENT dit que la Commission remercie le Comité consultatif pour les efforts qu'il a déployés pour lui présenter son rapport.

La séance est levée à 10 h 30.